IMT Nuremberg Archives

H – 532

International Court of Justice

1093
7
D

H0532 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL.

Séance du 30 Mars 1946, ouverte
à 10 heures
Sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

MARSHALL OF THE COURT. - Plaise à la Cour, l'Accusé Doenitz n'assistera pas à l'audience d'aujourd'hui.

LE PRESIDENT. - Oui, Dr. Horn.

DR. HORN. Le 16 février 1923, il y eut une Conférence des Ambassadeurs, qui attribua la souveraineté du pays de Memel à la Lithuanie. Après une attaque de soldats lithuaniens en 1923, pour annexer ce pays, cette mesure décida Hitler à veiller à ce que le pays de Memel fut de nouveau rattaché à l'Allemagne en 1933.

RIBBENTROP. - Le pays de Memel était depuis toujours membre de l'Empire allemand, et c'était une question qui tenait à coeur à l'Allemagne toute entière. On sait qu'après la guerre, Memel fut soumise au contrôle allié, plus tard des soldats lithuaniens l'occupèrent, par une attaque à main armée. Le pays même était allemand, et il était normal que ce pays revint à l'Allemagne, ou désirât revenir à l'Allemagne.

Par suite, le Fuhrer en 1938, me soumit ce problème comme très important et me dit qu'il faudrait le résoudre un jour ou un autre. Au printemps 1939, nous avons entamé des pourparlers avec le Gouvernement lithuanien. Ces pourparlers aboutirent à une rencontre entre le Ministre des Affaires Etrangères de Lithuanie et moi-même ; un accord fut

../

H0532 - 0003

conclu, en vertu duquel le pays de Memel était rattaché au Reich. Cela se passait en mars 1939.

En ce qui concerne les souffrances considérables qu'avait subi ce pays du fait de la domination lithuanienne, je n'insisterai pas, mais enfin ce rattachement était absolument conforme au droit de libre disposition des peuples. En 1939, il y fut donné satisfaction par cet accord. On rectifiait simplement un état de chose, anormal jusqu'à présent.

DR. HORN. - Une demi-année plus tard, on en vint à la guerre avec la Pologne. Pourriez-vous énoncer les causes décisives de ce conflit ?

R. - J'en ai déjà dit quelque chose hier. Ce qui fut décisif, c'était la garantie anglaise à la Pologne. Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus. Grâce à cette garantie, la Pologne se trouvait en réalité mise dans l'impossibilité de s'entendre avec nous.

En ce qui concerne l'entrée en guerre proprement dite, les faits suivants devraient être mentionnés :

1° - Il n'est pas douteux....

SM. DODD. - Plaise à la Cour, je répète, comme hier, que je suis désolé d'interrompre cet interrogatoire. Mais nous avons déjà entendu tout cela hier après-midi, et j'ai alors demandé si tout cela était bien utile.

LE PRESIDENT. - Le témoin n'entend pas ce que vous dites.

M. DODD. - Ce que je veux dire, c'est que le témoin lui-même a déclaré qu'il avait déjà hier après-midi expliqué les causes de la guerre. Je suis tout à fait d'accord avec lui, et j'estime qu'il est tout à fait inutile qu'il recommence cela. Hier déjà, nous avions beaucoup de

../

H0532 – 0004

doute quant à la pertinence de ces questions, mais aujourd'hui nous ne voulons pas en entendre parler de nouveau.

LE PRESIDENT. - Qu'en pensez-vous, Dr. Horn ?

DR. HORN. - Je voudrais dire à ce propos que le Ministre des Affaires Etrangères de l'époque, accusé d'avoir fomenté une guerre d'agression, devrait tout de même avoir l'autorisation de considérer les faits tels qu'il les avait en vue; il va sans dire qu'il ne s'agira pas pour lui de répéter ce qu'il a dit hier, mais je voudrais simplement qu'il précise aujourd'hui ce qu'il n'a pas dit hier.

J'affirme au Tribunal que cela ne prendra pas beaucoup de temps.

LE PRESIDENT. - Très bien, Dr. Horn, à la condition naturellement qu'il ne reparle pas des mêmes choses qu'hier ; vous pouvez continuer.

DR. HORN. - Veuillez exprimer ces faits de la façon la plus brève.

RIBBENTROP. - Il ne s'agit que de quelques faits très brefs. Je veux simplement parler des derniers deux jours :

1°)Il n'y a pas de doute que le 30 et le 31 août, on sut exactement en Angleterre le danger de la situation, mais ce fait a été également communiqué à Hitler, dans une lettre, et Adolf Hitler a répondu qu'une décision urgente était nécessaire. Il s'agissait d'une lettre de M. Chamberlain à Adolf Hitler.

2°) La Grande-Bretagne savait que les propositions que l'Allemagne avait faites étaient raisonnables, et il faut noter que l'Angleterre était en possession de ces propositions dans la nuit du 30 au 31.

L'Ambassadeur Henderson avait considéré lui-même

../

H0532 - 0005

ces propositions comme raisonnables.

3°) Par conséquent, il aurait été possible, au cours de la journée du 30 et du 31 d'arriver à ce que l'Angleterre fit un signe quelconque à Varsovie, disant aux Polonais qu'ils devaient ouvrir des pourparlers avec nous. On aurait pu faire ceci de trois façons : un intermédiaire polonais aurait pu venir nous voir ; il s'agissait d'un vol, comme l'a dit le Fuhrer, d'une heure à une heure et demie, ou bien d'une rencontre qui aurait eu lieu entre les ministres des Affaires Etrangères dans n'importe quelle ville, ou plus simplement l'ambassadeur Lipsky aurait pu recevoir mission d'examiner une fois de plus les propositions allemandes.

Or, rien n'a été fait dans ce sens, mais si cela avait eu lieu, on aurait pu entamer des rapports diplomatiques. L'Angleterre aurait pu, assurément, entamer de tels pourparlers par son Ambassadeur, et être présente aux pourparlers, ce que l'Allemagne aurait vu avec plaisir.

DR. HORN. - Un peu plus lentement s'il vous plait.

RIBBENTROP. - Mais cela ne s'est pas produit. Je crois qu'un document qui a été versé au dossier a expliqué que rien ne s'est fait, de ce qui aurait pu remédier à cette situation particulièrement urgente. Le chauvinisme des Polonais, bien entendu, que nous pouvions déduire des propos de l'Ambassadeur de Pologne, tels que nous les avons entendus par la bouche de Mᵉ Dahlerus, a incité M. Lipsky à prononcer, à un moment, des propos extrêmement dangereux, ce qui a encore aiguisé la situation. Il est certain que la Pologne savait parfaitement qu'elle aurait l'aide de la France et de l'Angleterre, et cela lui a permis d'avoir une attitude telle que pratiquement la guerre devenait inévitable.

../

H0532 - 0006

Je crois que ces faits ont tout de même de l'intérêt pour l'aspect historique de toute cette situation.

En ce qui me concerne, je voudrais dire que personnellement j'ai beaucoup regretté ces événements, une grande partie de mon travail se trouvait réduite à néant, et pendant ces dernières heures, j'ai essayé de plusieurs façons de faire tout ce qui était possible de faire pour éviter la guerre.

Je crois que cela se dégage également des documents, et l'Ambassadeur Henderson a souligné lui-même que ces tentatives de ma part avaient été faites. J'ai dit à Adolphe Hitler que j'avais eu une grande amitié avec l'Angleterre, et je me rappelle avoir également envoyé un de mes fonctionnaires à Sir Neville Henderson pour lui dire que le Fuhrer désirait également s'entendre avec la Grande Bretagne.

Q. - En avril 1940, on en vint à l'occupation des pays du Danemark et de la Norvège. Le 31 mai 1939, vous aviez conclu avec le Danemark un pacte de non-agression. A la suite de ce fait, le Ministère Public vous a accusé d'avoir mené une diplomatie de double jeu. De quelle façon est-ce que vous avez eu connaissance de l'occupation projetée du Danemark et de la Norvège ?

R. - Depuis longtemps, c'était le désir du Fuhrer de maintenir la Scandinavie en état de neutralité. Dans le cadre de la politique d'Adolf Hitler, afin de ne pas étendre la guerre, j'ai tout fait pour réaliser cette politique. En avril 1940, un jour, Adolf Hitler me convoqua. Il me fit part des informations qu'il venait de recevoir, selon lesquelles l'occupation, à la suite d'un débarquement, britannique, était projetée, pour un temps très proche.

Il avait par conséquent décidé d'occuper lui-même

../

H0532 - 0007

la Norvège et le Danemark, à savoir le surlendemain, dans la matinée. C'était la première information qui m'était donnée à ce sujet, j'étais surpris, et le Fuhrer me montra alors les divers renseignements qu'il avait obtenus. Il me donna ordre aussitôt d'adresser des notes au Gouvernement danois, et au Gouvernement de la Norvège, afin de faire part à ces deux Gouvernements que l'occupation allemande allait avoir lieu.

Je fis observer au Fuhrer que nous avions signé un pacte de non-agression avec le Danemark, et que nous avions des renseignements de notre Ambassade d'Oslo qui ne nous semblaient pas concorder avec ce projet de débarquement, mais après les renseignements que le Fuhrer me communiqua, et qui indiquaient comment les choses devaient se passer, je constatais que la situation était sérieuse et je me pliais à son désir.

Le lendemain, j'ai donné ordre à mes services de préparer des notes en conséquence, qui, dans la journée du 8 avril, furent envoyées par avion à Oslo et à Copenhague. Ce jour-là, nous avons travail le jour et la nuit pour arriver à mettre au point ces notes. C'était le désir du Fuhrer que ces notes fussent remises très peu avant l'occupation allemande à Oslo et à Copenhague. C'est ce qui fut fait.

L'occupation du Danemark si fit, si je suis bien informé, de la façon la plus normale, sans effusion de sang. Immédiatement nous pûmes conclure les conditions d'occupation avec le Gouvernement danois, et nous sommes arrivés à ce que tout se fit dans le calme et dans l'amitié. Toutes les garanties possibles furent fournies au Danemark en ce qui concerne la vie de sa population, et par la suite le Danemark n'a pas eu à se plaindre de nous.

En Norvège, la situation était un peu différente. Aussitôt après notre arrivée, nous avons essayé de dé-

H0532 - 0008

cider le roi de Norvège à rester dans le pays, mais nous ne réussîmes pas. Je crois qu'il se rendit à Narvik ; nous n'avions plus de possibilité pour parler avec la Norvège. On sait que la Norvège fut occupée, et une administration civile y fut intronisée, et moi-même je n'avais plus rien à voir, à partir de ce moment, avec les affaires de Norvège.

Mais je voudrais souligner ceci : c'est que le Fuhrer m'a dit à plusieurs reprises, et m'a affirmé que les mesures qu'il avait prises étaient nécessaires, que des documents avaient été trouvés prouvant que, sans une occupation rapide par l'Allemagne, un débarquement britannique préparé de longue date en Norvège devait se produire, et cedi d'une façon certaine.

Dans le cours de ce procès, on a parlé à plusieurs reprises des souffrances des peuples danois et norvégien. Peu importe la position que l'on prenne à l'égard de cette occupation, sur le plan pratique, cette occupation a empêché que la Scandinavie ne devint un théatre d'opérations, et je crois que précisément nous avons épargné auxpeuples danois et norvégien des souffrances considérables, car si une guerre avait éclaté entre ces pays et l'Allemagne, les souffrances s'en seraient trouvées considérablement augmentées pour la population de ces pays.

Q. - Avez-vous, avant l'occupation de la Norvège, eu des rapports avec Quisling ?

R. - Je dois dire que le nom de Quisling est devenu plus tard un concept. Avant l'occupation de la Norvège, il m'était personnellement inconnu. Il est vrai que du côté de M. Rosenberg, des relations avaient été entamées avec les germanophiles des pays scandinaves, afin d'essayer de réunir les amis de l'Allemagne en Scandinavie dans le mouvement nordique, je crois, et de soutenir ce

?../

H0532 - 0009

mouvement. C'est une affaire toute naturelle, et au moment donné, nous avons financé certaines entreprises de propagande, en vue de l'activité de ces éléments en Norvège.

Au cours de ces pourparlers, je me rappelle fort bien que jamais on n'aurait parlé d'une prise du pouvoir par les cercles nationaux-socialistes de Norvège, ou d'une opération militaire.

Q. - Quelle était l'influence des Affaires Etrangères après l'occupation du Danemark dans ce pays ?

R. -Après l'occupation du Danemark, le Ministère des Affaires Etrangères était représenté par un représentant auprès du roi du Danemark. Plus tard, certains événements qui seraient trop longs à exposer ici, intervinrent, et ce délégué fut rappelé. Un fonctionnaire muni par le Reich de pleins pouvoirs fut nommé pour le Danemark; en même temps, le Danemark avait un chef militaire et plus tard un SS Fuhrer.

L'activité de notre ambassadeur auprès du roi était celle d'un ambassadeur normal dans un pays étranger. Il avait pour mission d'essayer d'aplanir toutes les difficultés qui peuvent toujours se produire lorsqu'il y a une armée d'occupation dans un pays, et par la suite mes directives étaient que ce délégué pourrait traiter le Danemark comme un pays qui n'était pas véritablement hostile à l'Allemagne, mais un pays animé d'intentions amicales.

Nous avons toujours considéré cela comme une directive importante vis-à-vis du Danemark, et longtemps plus tard, l'accentuation de la guerre, lorsque des difficultés surgirent, nous amena à prendre des mesures un peu plus sévères, mais pendant de si longues années de guerre, il y aut un calme réel au Danemark. Il est vrai que l'activité d'agents étrangers a soulevé souvent l'hostilité du peuple, meme au Danemark, mais le représentant de l'Allemagne était toujours d'avis de ne pas aiguiser

../

H0532 - 0010

la situation, mais bien au contraire de l'aplanir, et d'essayer de préconiser les relations ultérieures bonnes entre le peuple allemand et le peuple danois. Ce n'était pas toujours très facile, mais dans l'ensemble je crois qu'il a rempli sa mission de façon satisfaisante.

Q. - Depuis quand et de quelle façon avez-vous obtenu des renseignements sur les intentions de l'Etat-Major franco-anglais, d'entraîner la Belgique et les Pays-Bas dans leur centre d'opérations militaires ?

R. - Cette question a été soulevée à de nombreuses reprises dans ces débats. La situation était telle que par une déclaration de 1937, l'Allemagne avait réalisé une entente avec la Belgique, en vertu de laquelle l'Allemagne respecterait strictement la neutralité des Belges, et qu'elle en attendait la contre-partie, de la part de la Belgique.

Après la campagne de Pologne, le Fuhrer m'a informé à plusieurs reprises de ce que son service de renseignements lui avait fourni des renseignements quant à des intentions hostiles, en ce qui concerne l'occupation éventuelle de la Hollande et de la Belgique.

J'avais également reçu des renseignements, mais de nature moins concrète. En tout cas, Hitler croyait devoir compter avec une attaque contre la Ruhr, si essentielle pour l'Allemagne.

J'ai eu l'occasion de parler avec le Fuhrer de l'opinion mondiale concernant la neutralité des Belges, mais je savais bien qu'il s'agissait là d'un combat de grande envergure, et qu'évidemment d'autres facteurs risquaient de devoir être impliqués. Plus tard, par la suite des événements, notamment en 1940, les renseignements sur une attaque de ce genre se sont confirmés, et je puis dire que plus tard des dossiers découverts dans les pays

../

H0532 - 0011

occupés, appartenant à l'Etat-Major français, et publiés par le Gouvernement allemand, ont prouvé que ces informations reçues par l'Allemagne, étaient pertinentes. Effectivement, on avait envisagé une attaque de la Ruhr de la part des ennemis du moment de l'Allemagne; je veux dire à ce propos également que l'on a trouvé un document qui rapporte une conversation entre Chamberlain et Daladier, au cours de laquelle il a été question de la destruction de la Ruhr, et notamment il y avait là une histoire de cheminées en Belgique qu'il fallait survoler, etc.....

Par conséquent, avant l'attaque à laquelle le Fuhrer s'était décidé dans l'Ouest, la situation était telle qu'à tout moment il devait escompter une attaque de la part de l'adversaire. C'est pourquoi il s'est décidé à attaquer ces deux pays, Belgique et Hollande. Après l'attaque, il a pu préciser certains faits - et je crois que les militaires confirmeront ceci - qui prouvaient la collaboration étroite entre les Etats-Majors belge - hollandais, - français - et anglais.

Il est bien entendu qu'il est toujours très difficile dans une telle guerre de violer la neutralité d'un pays et il ne faut pas croire que ce sont là des choses que nous avons pu faire de gaité de coeur. J'ai passé bien des nuits d'insomnie, et je voudrais rappeler que d'autre part, nos adversaires avaient des projets analogues, d'autres hommes d'Etat ont examiné cette question à ce moment. Je me rappelle une certaine déclaration dans laquelle il était dit "que l'on était fatigué de se creuser la tête sur les droits des neutres", et cette phrase a été prononcée par un grand homme d'état anglais, je crois même que c'est de M. Winston Churchill qu'il s'agit.

Q. - Qu'est-ce qui a incité l'Allemagne à violer l'intégrité du Luxembourg ?

../

H0532 - 0012

R. - En ce qui concerne le Luxembourg, comme pour la Belgique et les Pays-Bas, nous nous sommes trouvés en face d'une même situation. C'est un petit pays, et il est clair que dans une telle affaire, les armées ne peuvent pas simplement contourner un pays. En ce qui concerne le Luxembourg, je voudrais ajouter ceci : l'été antérieur, c'est-à-dire antérieur à l'année 1939, j'avais entamé des pourparlers avec le Luxembourg et la France afin d'aboutir à des accords contractuels, sur leur neutralité. Ces pourparlers commencèrent sous des auspices favorables; plus tard subitement, un certain jour , de la part du Luxembourg et de la France, ces pourparlers furent interrompus. Je n'ai pas très bien compris alors la cause de cette rupture. Lorsque j'en fis mon rapport au Fuhrer, cela le rendit méfiant, jusqu'à un certain point. Nous n'avons jamais su les raisons réelles de cette rupture.

Q. - Quelles étaient les possibilités d'action que possédait le Ministère des Affaires Etrangères, après , l'occupation de la France, l'occupation partielle ?

R. - Après l'occupation partielle de la France, à ma demande, le Fuhrer, bien que nous ne fussions pas de nouveau en état de paix avec la France, donc que nous n'avions pas de raison pour entretenir des relations diplomatiques avec elle, nomma un Ambassadeur auprès du Gouvernement de Vichy. J'attachais personnellement une grande importance à ce que nous arrivions à une collaboration étroite avec la France. Je voudrais souligner cela ici, et je voudrais dire que ce désir a été formulé aussitôt après la victoire, et après l'armistice. Le Fuhrer était prêt à établir ces rapports, et à ma prière, il a adopté ce que l'on a appelé la politique de Montoire, et cette politique fut inaugurée après une

../

H0532 – 0013

rencontre entre le Fuhrer et le Général RAMBAUD ; le Fuhrer rencontra ensuite Pétain à Montoire. J'ai assisté à cette rencontre, je crois et je puis le dire ici que le ton employé par Adolf Hitler vis-à-vis du chef de l'Etat vaincu qu'était la France à ce moment, peut être estimé comme extraordinairement généreux. Il y a probablement peu de parallèle dans l'histoire à cet égard. Adolf Hitler fit aussitôt des propositions de collaboration très étroite entre la France et l'Allemagne, mais le Maréchal Pétain, dès ce premier entretien, formula certaines réserves à cette proposition. A mon vif regret, cet entretien eut une conclusion un peu froide, plus froide que je ne l'aurais espéré. Malgré cela, au cours des événements ultérieurs, nous avons essayé d'arriver à une politique de collaboration étroite avec la France.

Cela n'a pas très bien réussi probablement à cause de l'attitude normale de la France et aussi de la volonté du gouvernement français. Du côté allemand, la bonne volonté n'a certainement pas manqué.

../

H0532 - 0014

SP/1.

30/3/46. 10hs40-11hs20.

DR. HORN.- Quelles possibilités d'action aviez-vous au Ministère des Affaires Etrangères sur les circonstances belges après l'occupation ?

R.- En ce qui concerne la situation en Belgique et aux Pays-Bas, nous n'avions aucune influence. Le Führer a installé ici des administrations militaires et les Affaires Etrangères n'avaient plus de liaison par un délégué. Ce délégué existait, mais il n'avait en somme pas une véritable importance dans ce pays.

En ce qui concerne la France, je voudrais le rappeler c'était différent, dans la mesure où l'Ambassadeur exerçait une certaine influence sur le gouvernement de Vichy et je l'ai fait également dans le domaine financier. On a trop témoigné ici de l'activité d'un DAHLERUS. Je voudrais simplement dire à ce propos qu'au moment donné et peu importe quels aient été ses pouvoirs, j'ai installé un de mes représentants pour éviter que la France fût victime de l'inflation et que le franc baissât. C'était alors une directive donnée à mon représentant en France. Je voulais que l'économie de la France fût comparable à celle de l'Allemagne, et même après son refus de travailler étroitement avec l'Allemagne je voulais que ses finances ne se ruinassent pas. Voilà quelles étaient mes directives à M. E.....

Q.- Quel plan de politique étrangère HITLER avait-il après la fin de la campagne de l'Ouest ?

R.- Après la fin de la campagne de l'Ouest, je parlais au Führer dans son quartier général au sujet des événements ultérieurs et je lui demandais quels étaient ses projets en ce qui concernait la Grande-Bretagne. Je lui proposais alors de faire une tentative, de conclure la paix avec la Grande-Bretagne. Le Führer avait probablement

.../

H0532 – 0015

eu des idées parallèles et il m'écouta. Il s'agissait de faire une nouvelle tentative d'offre de paix à la Grande-Bretagne. Je demandais au Führer si je devais préparer un traité pour un pareil cas. Le Führer dit d'une façon très brutale : "Non, cela n'est pas nécessaire. C'est ce que je ferai moi-même", c'est-à-dire "Je n'ai pas besoin de le faire", et il dit textuellement : "Si l'Angleterre est prête à la paix, je ne voudrais pas que, après Dunkerque, l'Angleterre perdît du prestige."

En ce qui concerne le contenu d'un tel traité de paix il mentionna quatre points. Il dit : 1) L'Allemagne est prête à reconnaître l'existence de l'Empire britannique. 2) Il faut donc que l'Angleterre reconnaisse l'Allemagne comme la plus grande puissance du continent. 3) Je me contenterai d'une ou de deux de mes colonies de la part de l'Angleterre. 4) En ce qui concerne l'Angleterre, je voudrais conclure un traité d'alliance perpétuelle avec elle.

Q.- Est-il exact que les conversations franco-grecques en 1939..... (pas traduit)...

R.- Oui, c'est exact. Cela se trouvait dans le cadre de mes tentatives contre l'extension de la guerre, à savoir que je devais observer également ce qui se passait dans les Balkans. Adolf HITLER avait le désir de tenir les Balkans en dehors de la guerre.

A propos de la Grèce la situation était la suivante. La Grèce avait accepté une garantie britannique, et il en était de même en Yougoslavie. L'Angleterre et la France avaient un rôle important, mais le service de renseignements du Führer nous informait constamment de certaines conversations d'états-majors qui avaient lieu à Paris, à Londres, à Belgrade et à Athènes.

A cette époque j'ai eu l'occasion de parler à plu-

.../..

H0532 - 0016

sieurs reprises avec le ministre de Grèce et je lui ai fait observer cette situation. Je l'ai prié de comprendre que l'Allemagne n'avait aucune intention de porter atteinte au prestige de la Grèce qui avait toujours été très populaire en Allemagne. Mais d'autres renseignements concernaient la cession de certains points d'appui grecs à la flotte anglaise et ces faits aboutirent à une intervention qui n'était pas souhaitée par nous de la part de l'Italie et dont je n'ai pas besoin de parler ici. Nous n'avons pas pu empêcher l'Italie d'intervenir. J'ai été avec Adolf HITLER à Florence au cours d'une conférence avec Mussolini, mais il était déjà trop tard et Mussolini dit au Führer : "Nous sommes en marche". Le Führer reçut cette nouvelle avec tristesse. Il s'agissait alors d'empêcher que la guerre de l'Italie et de la Grèce pût s'étendre. Il était évident que la politique yougoslave avait un poids dans cette affaire. J'ai donc fait toute tentative afin de rendre plus étroits nos rapports avec la Yougoslavie.afin de la faire adhérer au pacte à trois. C'était difficile, mais avec le prince Paul, Régent de l'époque, et ZWETCOVITCH, nous réussimes un jour malgré tout à faire adhérer la Yougoslavie au pacte à trois. Nous savions exactement qu'à Belgrade des forces très puissantes étaient à l'oeuvre qui militaient contre l'adhésion de la Yougoslavie au pacte à trois et contre un rapprochement germano-yougoslave.

Le Führer dit alors qu'il avait eu l'impression d'un enterrement à propos de la conclusion du pacte à trois. Malgré tout il était très étonné, je le crois, que deux ou trois jours après la conclusion de ce pacte, le putsch du Général SIMOVITCH écartât le gouvernement et qu'un nouveau gouvernement arrivât au pouvoir, dont l'attitude

.../..

H0532 - 0017

était certainement hostile à l'Allemagne et que l'on peut désigner ainsi.

On en vint alors à des renseignements qui se multipliaient chez nous sur des rapports de plus en plus étroits entre les états-majors britannique et yougoslave, et je crois que des observateurs américains faisaient partie de ces pourparlers. Du côté anglais on m'a dit également que des forces anglaises avaient participé à cette échauffourée.

Tous ces événements ont alors incité le Führer à intervenir dans les Balkans, essentiellement pour sortir l'Italie de la situation très difficile que le courage grec lui avait valu et pour empêcher que la Yougoslavie pût compromettre la situation de l'Italie et la faire empirer par une attaque éventuelle contre l'Italie, ce qui aurait pu valoir à nos alliés une défaite considérable. Il y eut d'ailleurs également des mesures stratégiques qui incitèrent le Führer à intervenir en Yougoslavie et en Grèce.

Q.- Si je vous ai bien compris, la Grèce en dépit de déclarations de neutralité réitérées et avant même que l'Italie l'eût attaquée en 1940, avait accordé à la marine britannique des points d'appui sur ses îles ; est-ce exact ?

R.- Oui, c'étaient les renseignements militaires qui nous étaient parvenus.

Q.- En Septembre 1939, le Général GAMELIN, chef suprême des armées françaises du moment, approuva un plan de débarquement à Salonique. Est-ce que l'Allemagne était informée de cette intention ?

R.- Les détails de ce projet, nous ne les avons appris que par les dossiers de l'Etat-Major français, tels que nous les avons découverts, mais je sais que

.../..

H0532 - 0018

toutes les informations qui étaient envoyées au Führer de tous ces services de renseignements l'avaient informé dès le début du fait qu'il serait possible que l'on risquât de créer un nouveau front à Salonique, comme dans la guerre précédente, et que cela pourrait créer une ~~xxxxxxxx~~ dispersion des forces allemandes.

Q.- En Septembre 1938 vous avez fait une seconde visite à Moscou. Quel fut l'objet de cette visite et quelle fut la nature des pourparlers là-bas ?

R.- La seconde visite à Moscou était devenue nécessaire par la fin de la campagne de Pologne. Je partis en avion pour Moscou fin Septembre et cette fois j'ai reçu là un accueil particulièrement amical. La situation du moment était telle que, sur le territoire polonais, il fallait créer une certaine réglementation. Les troupes soviétiques avaient occupé la partie orientale de la Pologne et ~~xxxx~~ nous étions arrivés jusqu'à la ligne de démarcation conclue au moment donné et nous avons occupé les parties occidentales. Il fallait qu'une délimitation claire et nette fût faite, et nous tenions également à renforcer encore nos bonnes relations avec la Russie.

Au cours de mon séjour à Moscou, nous conclûmes une entente qui définissait la situation en territoire polonais, et d'autre part un accord commercial fut conclu qui transformait complètement nos relations économiques. Un traité très important quant aux échanges de ~~xxxxxxx~~ matières premières était envisagé et appliqué. D'autre part, le pacte fut transformé politiquement en un pacte d'amitié dont on connaît la teneur.

Puis fut traitée la question de la Lithuanie. Afin de renforcer encore la confiance entre Moscou et Berlin, il s'agissait de définir exactement l'influence

.../..

H0532 – 0019

de l'Union Soviétique sur la Lithuanie de façon que, sur le plan territorial, les relations fussent parfaitement nettes.

Q.- Est-il exact que le 15 Juin 1940, après la remise de l'ultimatum à la Lithuanie, même la partie restée allemande ait été occupée par les Russes sans avertissement au gouvernement allemand ?

R.- Il n'y avait pas eu d'entente spéciale au sujet de cette partie allemande de la Lithuanie, mais on sait que ces territoires ont été occupés.

Q.- Quelles autres mesures russes ont éveillé dans l'esprit d'HITLER des soucis quant à l'attitude russe ?

R.- Plusieurs points avaient rempli l'esprit du Führer de scepticisme vis à vis de l'attitude russe. Une fois il s'agissait de cette occupation dont nous venons de parler des pays baltes. D'autre part il s'est agi de l'occupation de la Bukhovine du nord, qui se produisit à la fin de la campagne de France et qui nous fut notifiée sans consultation préalable. Le roi de Roumanie s'était adressé à nous au moment donné pour nous demander conseil. Le Führer, par loyalisme envers le traité avec l'Union Sovietique, a répondu au roi de Roumanie de se rendre aux revendications soviétiques et le roi de Roumanie a obéi. Plus tard ce fut la guerre de Finlande, en 1940, qui créa un certain malaise par suite de la sympathie qu'avaient les Allemands pour le peuple finlandais. Le Führer pensait en effet devoir prendre la chose en considération.

Ensuite il y eut encore deux autres points. L'un était le fait que le Führer recevait des renseignements sur la propagande communiste dans les fabriques allemandes, qui semblaient devoir être centralisés dans la représentation commerciale russe, et d'autre part et surtout des

.../..

H0532 - 0020

informations sur des préparatifs militaires qui étaient entrepris du côté russe. Je sais qu'après la campagne de France à plusieurs reprises il m'a dit que, en ce qui concernait la Prusse orientale, les Russes avaient massé près de 20 divisions. Je me souviens des chiffres. Il me dit qu'il y avait trente corps d'armée qui devaient être concentrés par les Russes en Bessarabie. Tous ces faits remplissaient le Führer de souci et il m'a demandé d'observer avec un grand soin cet état de choses. Il m'a même dit que ce traité avait probablement été conclu en 1939 afin de pouvoir nous dicter des conditions politiques et économiques. Mais en tout cas il mettait bon ordre à tout cela.

J'ai de mon côté fait observer au Führer le danger des guerres préventives, mais celui-ci me dit que, en tous cas et dans l'intérêt de l'Allemagne, il fallait faire les choses brutalement. J'ai toujours espéré que l'on n'en arriverait jamais là, et j'ai décidé de faire tous mes efforts dans ce sens.

Q.- Entre le 12 et le 14 Novembre 1940, le Commissaire des Affaires Etrangères russe, MOLOTOV, se trouvait en visite officielle à Berlin. Qui prit l'initiative de cette visite et quel fut le contenu des entretiens ?

R.6 Les entretiens avec MOLOTOV à Berlin furent les suivants. Je voudrais préciser que, dans mes tentatives d'arriver à des explications diplomatiques avec la Russie, en automne 1940 j'avais adressé au Maréchal STALINE une lettre avec la permission du Führer dans laquelle j'invitais le Commissaire MOLOTOV. L'invitation fut acceptée et, au cours de l'entretien que le Führer eut avec MOLOTOV, on parla des rapports germano-russes. J'étais présent à ces entretiens. M. MOLOTOV...

LE PRESIDENT.- A quelle date était-ce ?

.../..

H0532 – 0021

Dr. HORN.- Cela se passait donc entre le 11 et le 14 Octobre 1940.

R.- M. MOLOTOV parla avec le Führer d'abord des rapports germano-russes dans leur ensemble, puis de la Finlande et des Balkans. Il dit que la Russie avait des intérêts vitaux en Finlande. Il dit que, pour des raisons de délimitation des zones d'influence, il considérait la Finlande comme faisant partie de sa zone d'influence. Le Führer répondit que l'Allemagne possédait également de puissants intérêts en Finlande. Il s'agissait d'intérêts de nickel. D'autre part on ne devait pas oublier que, dans le peuple allemand tout entier, une sympathie existait vis à vis des Finlandais. Il demanda à M. MOLOTOV de se rallier à son opinion à ce sujet;

On a encore parlé de ce même sujet. En ce qui concerne les Balkans, M. MOLOTOV dit qu'il serait très heureux de conclure un pacte de non agression avec la Bulgarie et d'entrer en relations plus étroites avec ce pays. On pensait également à des points d'appui en Bulgarie de la part de la Russie. Le Führer répondit en demandant si la Bulgarie s'était adressée à M. MOLOTOV. Mais ce n'avait pas encore été le cas au moment donné. Là-dessus le Führer estima qu'il ne pourrait prendre position sur cette question qu'après avoir conféré avec MUSSOLINI, qui avait également de grands intérêts dans les Balkans.

On a encore parlé d'autres points, mais on n'en est pas venu à une solution définitive des questions pendantes. En réalité ces entretiens prirent une tournure qui me paraissait peu propre et pas très satisfaisante dans le domaine de l'aplanissement des difficultés. Par suite j'ai prié le Führer de m'autoriser à reprendre

.../..

H0532 - 0022

les entretiens avec M. MOLOTOV et je lui ai demandé s'il était d'accord pour que je puisse encore parler à M. MOLOTOV d'une éventuelle participation de la Russie au Pacte à Trois; C'était là une de nos intentions du moment.

Le Fuhrer se déclara d'accord avec le Commissaire aux Affaires Etrangères. Au cours de cet entretien les mêmes questions furent soulevées. M. Molotov mentionna l'intérêt vital de la Russie vis-à-vis de la Finlance, l'intérêt du peuple russe vis-à-vis du peuple bulgare et également l'intérêt de la Russie dans les Balkans, et en définitive nous nous mîmes d'accord sur le fait qu'il verrait M. STALINE à son retour à Moscou et qu'il tâcherait d'arriver à une solution de toutes ces questions, en ce qui concernait l'adhésion au Pacte à Trois, et je lui conseillais de revoir encore leFuhrer au sujet de toutes ces questions. Cet entretien se termina de telle façon que M. MOLOTOV rentra à Moscou, avec l'intention de résoudre les problèmes pendants, par l'intermédiaire des Ambassades.

LE PRESIDENT. - Dr. Horn, il est évident que, comme ces négociations n'ont pas donné lieu à un accord, elles sont très loin des questions examinées par le Tribunal. Vous ne dites pas qu'il en est résulté un accord, n'est-ce pas ?

DR. HORN. - Non, je voudrais simplement prouver que du côté allemand, tous les efforts furent faits en vue d'empêcher la Russie d'entrer en guerre.

LE PRESIDENT. - Il n'a pas été question d'un conflit avec la Russie, dans ces négociations ?

SDR. HORN. - Non, mais il se dégage des efforts de l'Allemagne et de Von Ribbentrop que tous les éléments susceptibles de créer un conflit entre la Russie et l'Allemagne, étaient écartés.

L'Accusation a prétendu que le Pacte avec la Russie

H0532 – 0023

avait été conclu avec l'intention de le briser un jour et d'attaquer la Russie, avec une intention d'agression.
Je voudrais montrer que cela n'a pas été le cas de la part d l'Allemagne.

LE PRESIDENT. - Il me semble, et il nous semble que cette question est très éloignée du sujet. Vous ne faites que dire que Ribbentrop a conduit avec la Russie des négociations qui n'ont abouti à aucun résultat.

Vous pouvez continuer, Dr. Horn.

DR. HORN. - Vous avez mentionné dans une de vos dernières réponses qu'il y avait 20 divisions allemandes. Je pense qu'il s'agit d'un lapsus, n'est-ce pas, et que vous xxxx parliez de 10 divisions russes ?

R. - Oui. Le Fuhrer me l'a souvent dit. Il a dit :"Je crois que nous n'avons qu'une division en Prusse Orientale".

Q.- Est-ce que l'occupation de certains domaines balkaniques par les Russes n'ont pas été une des raisons des entretiens avec Molotov, et l'occupation des Pays Baltes n'a-t-elle pas été l'une des raisons de l'invitation de Molotov à Berlin.

R.- Non, en ce qui concerne les Balkans, car il n'y avait pas encore d'occupation russe, mais évidemment il s'agissait de l'occupation de la Bessarabie que l'on ne peut pas considérer comme faisant partie des Balkans. Ce fut l'occupation de la Bessarabie qui, au moment donné, fut pour nous une surprise. Il s'agissait d 'un pays qui ne faisait pas partie de la zone d'influence russe, tout au moins il s'agissait d'un pays de la couronne russe, et le Fuhrer ne s'en émut pas outre mesure. Mais il va sans dire que par la suite, cela le remplit d'inquiétude.

Q. - Est-il exact qu'Hitler et vous, au cours de l'été 1940, avez eu connaissance de la présence à Moscou d'une mission militaire française et anglaise ? après juin 1940 ?

R. - Oui, c'est exact. De tels renseignements nous

../

H0532 - 0024

parvenaient fréquemment. Toutefois, je ne veux pas dire que cela s'applique exactement à l'été 1940. En 1939, lorsque j'arrivais à Moscou, il y avait précisément sur place des missions militaires françaises et anglaises ; elles étaient là pour faire une offre d'alliance de la part des Gouvernements anglais et français, entre la Russie, la France et la Grande-Bretagne. Il s'agissait de cette politique que le Fuhrer avait qualifié de politique d'encerclement anglaise, dans un discours qu'il a fait au Reichstag et qu'en 1936, il avait déjà reconnu dans l'Ambassade de M. Churchill.

Q. - Est-il exact qu'au cours des entretiens....

SIR DAVID. - M. le Président, j'essaye de suivre tout ceci. Je crois que le témoin a parlé de 1940. Je voudrais être certain : s'agit-il de 1939 ou de 1940 ?

LE PRESIDENT. - Vous parlez d'une mission anglaise ?

SIR DAVID. - Oui.

LE PRESIDENT. - Il s'agit de 1940.

SIR DAVID. - Très bien, merci beaucoup.

RIBBENTROP. - Je voudrais encore répondre à ce sujet. J'ai déjà dit que je n'étais pas certain de 1940. J'ai simplement mentionné que de telles informations nous étaient parvenues, mais je précise maintenant qu'en 1939 il y avait des missions militaires franco-anglaises à Moscou.

Q. - A propos de la visite de Molotov à Berlin en 1940, on a parlé du fait que par la conclusion de la paix avec la Finlande, la Russie avait l'intention d'incorporer toute la Finlande ?

R. - Non. En ce qui concerne Molotov, cela ne concorde pas et je puis dire que cela se dégageait de l'attitude russe. La Russie avait l'intention de considérer la Finlande comme faisant partie de sa zone d'influence, quelles mesures la Russie avait l'intention de prendre là-bas, je

../

H0532 - 0025

ne puis pas le dire.

Q. - Le5 avril 1941, un Pacte de non-agression et d'amitié russo-yougoslave fut conclu. Quels furent les effets de cet accord sur l'Allemagne ?

R.- Cela eut pour résultat de confirmer le Fuhrer dans ses préoccupations concernant la politique russe, et le fait que la Russie était en train de s'éloigner de la politique adoptée par elle en 1939. Il considérait cela comme un affront, ainsi qu'il le disait, car disait-il il avait conclu un pacte avec l'autre Gouvernement yougoslave, et maintenant la Russie en concluait un avec le Gouvernement qui était nettement anti-allemand.

../

H0532 - 0026

DR HORN

Est-il exact que Hitler vous donna la directive de ne plus entamer de pourparlers diplomatiques ~~xxxxxxxRussiexàxxxxxxxxx~~ pour ou contre la Russie ?

R - C'est exact : je dis au Führer qu'il était temps d'essayer au maximum d'éclaircir nos rapports avec la Russie ; il me répondit que ce serait parfaitement inutile et qu'à son avis, cela ne changerait rien à l'attitude de la Russie

Q -

Quelles furent les raisons qui déterminèrent le conflit russe ?

R -

Je vous prie de répéter votre question

Q -

Quelles furent les causes du conflit avec la Russie ?

R -

Je dois dire ce qui suit : dans l'hiver de I940-4I la situation suivante se présenta au Führer et il me semble très important d'indiquer nettement cette situation : L'Angleterre n'était pas du tout prête à demander la paix c'est pourquoi il était d'une importance décisive pour le Führer de connaître l'opinion des Etats-Unis d'Amérique et celle de la Russie et sur ces deux points, je dirai ce qui suit m: j'eus une très longue discussion avec le Führer à cette époque et lui demandai de me donner nettement des principes de diplomatie bien définis et des instructions Il me dit : "Il n'est pas certain que le Japon soit complètement pour l'Allemagne ; naturellement, nous avons conclu l'accord tripartite mais il y a des éléments très puissants au Japon qui travaillent dans une direction hostile et nous ne savons pas quelle position le Japon prendra. L'Italie, avec la campagne de Grèce, se montre un allié plutôt faible pour nous et il peut arriver que l'Allemagne reste complètement seule en ligne."

Puis il parla de la position des U.S.

H0532 - 0027

~~l'attitude des U.S.A.~~ Il me dit qu'il avait toujours voulu de bonnes relations avec les U.S.A. mais bien que l'attitude des U.S.A. soit devenue de plus en plus hostile envers l'Allemagne, la conclusion du pacte tripartite devait maintenir les U.S.A. en dehors de la guerre. C'était notre désir que malgré cela, certains milieux des Etats-Unis qui désiraient la paix et de bonnes relations avec l'Allemagne pourraient devenir plus puissants Mais ce fut un échec et même après la conclusion du pacte tripartite, l'attitude des Etats-unis envers l'Allemagne ne fut pas amicale : l'idée principale du Führer, et qui était la mienne, qu'il faudrait que l'Allemagne compte sur deux fronts en cas de l'entrée en guerre des Etats-Unis et cette situation l'inquiétait.

La question suivante concernant l'attitude de la Russie est maintenant à considérer et à ce sujet, le Führer me parla ainsi : "nous avons un pacte d'amitié avec la Russie, mais la Russie a montré une attitude qui est pour moi une cause de soupçon et d'inquiétude et c'est pourquoi nous ne savons pas ce qui peut nous arriver de ce côté." Il reçut des rapports de mouvements de troupe et il essaya de prendre des contre-mesures de caractère militaire dont je ne fus pas informé. Cependant, il avait devant lui le grave problème que tôt ou tard, la Russie d'un côté et les U.S.A. avec l'Angleterre , de l'autre, pussent se dresser contre l'Allemagne ; il devait donc compter d'une part sur une attaque de la Russie et de l'autre côté, sur une attaque des U.S.A. et de l'Angleterre, ce qui signifiait une invasion sur une large échelle qui se produirait dans l'ouest

Ces raisons firent que le Führer décida de faire les premiers pas et de déclencher une guerre préventive contre la Russie.

Q -

Quelles étaient les intentions politiques dérivant du pacte tripartite ?

R -

Le pacte à trois fut conclu en sep-

H0532 - 0028

tembre I940, je crois : la situation était, ainsi que je viens de le dire, que le Führer s'inquiétait de ce que tôt ou tard, les U.S.A. entreraient en guerre, c'est pourquoi il voulait que l'on fasse l'impossible par des moyens diplomatiques pour renforcer la position de l'Allemagne ; je sais bien que l'Italie était notre allié mais l'Italie se montrait une bien faible allié et de plus, le seul ami sur lequel nous puissions compter au delà des Balkans puisque nous ne pouvions pas considérer la France comme une amie, c'était le Japon

Aussi dans l'été de I940 essayâmes-nous d'entrer en contact plus étroit avec le Japon, Le Japon avait suivi la même ligne et par le même travail poursuivi à trois, le pacte fut conclu. Le but de ce pacte était, ou plutôt je dirai le contenu de ce pacte était de caractère politique, militaire et économique ; il n'y a aucun doute - et nous l'avons considéré ainsi dès sa signature - que ce pacte était de nature défensive.et par ce mot j'entends un pacte qui en premier lieu devait aboutir à tenir les U.S.A. en dehors de la guerre et j'espérais qu'à travers une telle constellation la possibilité d'obliger l'Angleterre à la paix serait trouvée

Cela fut dit à maintes reprises mais la chose est inexacte qu'il y avait des plans d'agression à la base de ce pacte : son but était, comme je l'ai dit, de constituer une ~~unio~~ concentration de puissance qui donnerait à l'Allemagne d'une part la possibilité d'établir un ordre nouveau en Europe et d'un autre côté, donner au Japon des possibilités dans l'est de l'Asie - le problème chinois était là et il fallait que le Japon puisse le résoudre ; c'est là la raison de ce pacte

Le fait que les Etats-Unis prendraient ce pacte en considération n'était pas impossible et ainsi, l'Angleterre serait isolée et ainsi peut-être une paix de compromis serait conclue, cette paix de compromis que nous n'avons jamais perdu de vue durant le cours de la guerre et que nous voulions, même vers la fin de la guerre

H0532 - 0029

Q -

Quelle influence, suivant les rapports que vous receviez, eurent l'Anschluss de l'Autriche et l'accord de Munich sur l'attitude des Etats-Unis ?

R -

Il n'y a aucun doute que les Etats-Unis, après l'occupation de l'Autriche et après le pacte de Munich , furent hostiles à l'Allemagne et cela d'une manière encore plus aigüeE

Q -

En novembre I938, l'ambassadeur américain à Berlin fut rappelé à Washington pour faire un rapport à son gouvernement et les relations diplomatiques normales avec l'Allemagne en souffrirent ; d'après vous, quelles furent les raisons du rappel de l'ambassadeur américain ?

R -

Nous ne l'avenas jamais parfaitement compris et nous l'avons vivement regretté car alors, nous fûmes obligés de rappeler notre ambassadeur à Washington pour qu'il nous fasse un rapport/ Mais il était clair que l'attitude des Etats-Unis ne laissait subsister aucun doute Beaucoup d'incidents survinrent qui apportèrent au Führer la certitude que tôt ou tard, les U.S.A. entreraient en guerre contre nous.

Je voudrais éclaircir ou mentionner quelques points. Ce fut l'attitude du président Roosevelt même dès l'année I937 et par un discours qu'il fit à cette époque qui nous indiqua qu'une campagne de presse était commencée contre nous, même dès cette époque et quand l'ambassadeur fut rappelé, la situation devint plus tendue et plus critique, ce qui se fit sentir dans chaque domaine des relations entre l'Allemagne et les U.S.A.Je crois ~~qu'entretemps~~ qu'entre temps, de nombreux documents ont été publiés au cours de ces dernières années et la défense en a versé un certain nombre au dossier

Je citerai en exemple une attitude prise par les diplomates américains au moment de la crise polonaise. ; puis la politique de ~~prêt-bail~~ cash-and-carry commença à se

H0532 - 0030

réaliser, une politique qui travaillait contre l'Allemagne ; des destroyers furent mis à la disposition de l'Angleterre puis la loi prêt-bail arriva, puis dans une autre sphère d'action, les U.S.A. se rapprochèrent de l'Europe en occupant l'Islande et le Groenland, puis l'Afrique, l'aide donnée à la Russie soviétique après que la guerre eut éclaté, toutes ces mesures renforcèrent le Führer dans l'opinion et dans la constatation que tôt ou tard, une guerre avec les Etats-Unis devrait bientôt être considérée comme une certitude

Il n'y avait aucun doute qu'une guerre n'était pas désirée par le Führer et je puis dire que pendant ces années - et vous pouvez le constater par de nombreux documents présentés par le ministère public - et à de nombreuses reprises, j'essayai par des moyens diplomatiques de faire l'impossible pour empêcher les U.S.A. d'entrer en guerre.

Q -

Dans l'été de 1941, le président Roosevelt adressa ce qu'on a appelé un ordre de tir à la flotte pour la protection des convois de matériel à destination de l'Angleterre ; quelles furent les réactions de la diplomatie allemande en face de cet ordre ?

R -

Ce fut un incident très regrettable pour nous ; je ne saurais donner de détails techniques à cet égard mais je peux me souvenir qu'Hitler s'est montré très ému par cet ordre ; je crois que dans un discours fait dans une réunion quelconque, peut-être tenue à Munich mais je n'en suis pas très sûr, le Führer répondit à cet ordre ; je me rappelle la forme de la réponse parce qu'elle me sembla particulièrement bizarre : il dit : "l'Amérique a donné l'ordre de tirer sur les bateaux allemands, je ne donne pas un tel ordre à ma flotte mais j'ai ordonné que l'on tirât." Je crois qu'il s'exprima de cette façon.

Dans les sphères diplomatiques, il

H0532 - 0031

est d'usage que les documents et les preuves de tels évènements nous parviennent mais la Marine a des informations plus précises et en sait plus long sur cette matière que moi-même Puis, je crois ques des protestations et des publications suivirent qui se référaient à cette mesure et qui définissaient clairement l'attitude allemande. sans me référer à ces documents, je ne saurais vous donner la nature exacte de ces protestations

Q - Le Japon, avant son attaque sur Pearl Harbour prévint-il l'Allemagne de ses intentions ?

R - Pas du tout. A cette époque, j'essayai de décider le Japon à attaquer Singapour ; une paix avec l'Angleterre ne paraissait pas possible et je ne voyais pas, sur le plan militaire, quelles mesures permettraient d'atteindre ce but.

Néanmoins, le Führer me donna l'ordre d'essayer, par des voies diplomatiques, de provoquer un affaiblissement de la position de l'Angleterre de façon à l'obliger à demander la paix. et nous pensions arriver à ce résultat par une attaque du Japon sur les positions-clefs de l'Angleterre dans l'est de l'Asie et c'est pourquoi j'essayai d'influencer le Japon pour qu'il attaque Singapour

Après le déclenchement de la guerre contre la Russie, j'essayai de décider le Japon d'attaquer la Russie car je voyais là la fin rapide de la guerre, mais le Japon ne s'y décida pas et je dirai même que le Japon ne fit ni l'une ni l'autre de ces deux choses mais il se décida pour une troisième solution, il attaqua les Etats-Unis à Pearl Harbour Cette attaque fut pour nous une surprise complète : nous avions envisagé la possibilité que le Japon attaquerait Singapour ou peut être Hong-Kong ou encore l'Angleterre, mais nous n'avions jamais

H0532 – 0032

pensé qu'il attaquerait les Etats-Unis ~~xxxx

H0532 - 0033

répondit que puisque les Etats-Unis avaient décidé de tirer sur nos bateaux, nous étions pratiquement en guerre avec eux et que ce n'était plus qu'une question de forme et que l'état de guerre officiel dépendait du premier incident qui surviendrait et que ce qui se passait sur l'Atlantique provoquerait fatalement une guerre avec les Etats-Unis. Il me dit en outre de préparer une note, note qu'il modifia lui-même, et de la remettre à l'ambassadeur des Etats-Unis

DR HORN

Comment se traduisit par la suite la collaboration du ministère des Affaires étrangères avec les alliés de l'Allemagne ?

R -

La collaboration avec l'Italie était évidemment étroite, je veux dire qu'au cours de la guerre, nous devions pratiquement nous occuper des affaires de guerre de l'Italie et les diriger nous-mêmes. La collaboration avec le Japon était plus facile pour la simple raison que nous ne pouvions avoir de relations avec le Japon que par la voie des airs ; évidemment, nous avions nos sous-marins mais une conduite de guerre commune n'était pas possible. Je crois que sur ce point, les paroles du maréchal américain sont exactes. disant que nous n'avons jamais eu de plan stratégique d'ensemble

DR HORN

En quoi consistait la collaboration avec l'Italie ?

R -

Je viens de vous le dire : la collaboration avec l'Italie était bien entendu très étroite mais elle était difficile parce qu'il y avait beaucoup d'influences hétérogènes qui s'exerçaient et parce que l'Italie dès le début s'était montrée un allié très faible

DR HORN

Pourquoi avez-vous, au cours de la campagne de Russie et à plusieurs reprises, entretenu Hitler de certaines questions ?

H0532 - 0034

R -

C'était à Moscou : il y avait une atmosphère de confiance entre le gouvernement soviétique et le hôtre, entre Staline, Molotov et moi, et cette entente évidemment influençait le Führer ; je me souviens que le Führer m'a dit une fois qu'il considérait Staline comme un des plus grands hommes de l'histoire parce qu'il avait su organiser une armée rouge grandiose ; il avait confiance en Staline mais on ne savait pas ce qui pouvait surgir ; sa puissance était très grande et très affermie mais on ne pouvait savoir si l'on pourrait s'accorder avec la Russie

Par la diplomatie et par d'autres voies, j'ai tâché de garder le contact car j'espérais toujours qu'on arriverait à une paix qui déchargerait énormément l'Allemagne car elle avait besoin de concentrer ses forces à l'ouest et peut-être même pourrait-on arriver par cette voie à une paix générale Dans ce sens, j'ai pour la première fois, au cours de l'hiver 1942 proposé au Führer - c'était avant Stalingrad - un accord avec la Russie ; le débarquement anglo-américain avait eu lieu en Afrique et il me causait de grandes inquiétudes.

Je rencontrai Adol Hitler dans un train à Bamberg ; il rejeta catégoriquement toute tentative de paix car il croyait que le seul résultat en serait de créer du défaitisme. Je lui suggérai à ce moment de négocier sur une base très modérée une paix avec la Russie

Puis j'avisai le Führer de nouveau de rechercher une telle paix sous la forme d'un long exposé écrit en 1943 Je crois que c'était après l'effondrement italien. Le Führer à cette époque était déjà mieux préparé à une telle paix et il cherchait déjà et traçait une ligne de démarcation possible qu'il m'indiquerait, disait-il, dès le lendemain mais le lendemain, cependant, je ne reçus aucune directive ou autorisation de lui. Je crois que le Führer se rendait compte que le fossé entre le national-socialisme et le communisme serait très difficile à supprimer et qu'une telle paix ne pourrait être

H0532 - 0035

considérée que comme un armistice

Plus tard, j'essayai à nouveau deux fois d'amorcer une telle paix mais le Führer était de l'opinion qu'avant tout, il fallait une décision militaire en notre faveur et qu'alors, nous pourrions négocier ; autrement, de telles négociations n'avaient aucun sens.

Si je puis donner mon opinion sur le bon résultat de telles négociations, j'aimerais dire ici que j'avais moi-même quelques doutes : je crois qu'étant donné la position très forte que prirent nos adversaires depuis le commencement de la guerre, surtout l'Angleterre, à aucun moment n'exista la possibilité pour l'Allemagne de conclure la paix ni à l'est ni à l'ouest et je suis convaincu que même depuis l'avis à Casablanca d'une capitulation sans conditions, une telle possibilité n'exista plus. Je fonde mon opinion non seulement sur un raisonnement personnel mais sur des rapports réguliers et des informations qui me parvenaient indirectement et que nos adversaires ignoraient et qui nous apportaient l'opinion de personnalités importantes pendant la guerre ; on avait décidé de conduire la guerre jusqu'au bout et je crois que le Führer avait raison quand il disait que de telles négociations n'avaient aucun sens

Dr HORN

Je passe à un autre sujet : le témoin Lahausen a fait une déposition ici qu'en septembre I939, eut lieu une conversation dans le train d'Hitler où vous auriez pris part et où des plans furent faits en vue d'un soulèvement pendant la campagne de Pologne ?

Comment en vint-on à traiter ce sujet et quel fut votre rôle dans la discussion ?

R -

Je me souviens qu'au cours de la campagne polonaise, le chef des services d'information des forces armées, l'amiral Canaris, me rendit une courte visite ; j'étais à ce moment dans le train du Führer, dans mon wagon particulier.

H0532 – 0036

Je ne peux me rappeler si le témoin Lahausen était présent, car j'ai eu l'impression en voyant le témoin Lahausen de le voir pour la première fois ; Canaris vint me voir pour me dire ce qu'il comptait faire au point de vue information et renseignements et je crois que c'est à ce moment qu'il me dit qu'il avait mis tous ses hommes au travail, tous les hommes qu'il pouvait atteindre et qui étaient en contact avec l'armée polonaise, pour provoquer une révolte des minorités ukrainiennes Mais pour ce qui est des directives que je lui aurais données, il n'a jamais reçu de moi une tel ordre et cela pour deux raisons, c'est que d'abord le ministre des Affaires étrangères ne pouvait donner un ordre à un organe militaire et deuxièmement, le ministère des Affaires étrangères, au moment du déclenchement de la guerre de Pologne, n'était pas du tout au courant de ces questions ; je ne connais même pas un seul détail sur ces questions et je n'ai pu donner de directives

H0532 - 0037

Je ne connais même plus du tout cette question en détail. Je ne puis vous donner de détails ni de renseignements.

Q.- Le Ministère Public a produit....

R. - Je voudrais encore dire quelque chose ; le témoin Lahousen a ~~dixxixi~~ rapporté ici que j'aurais dit qu'ilfallait enflammer les maisons, les villages,tuer les juifs .Je vous affirme ici d'une façon catégorique que jamais je n'ai dit une chose pareille Canaris était avec moi dans ma voiture,et ilest possible, que je l'ai vu une autre fois brièvement. Il paraissait avoir reçu des instructions du Fuhrer ~~xxxxx~~ sur la façon dont il devait se comporter en Pologne, de même pour la question de l'Ukraine ou toute autre.

Les assertions qu'on me prête ici non aucun sens car d'abord c'était enUkraune; or,les Ukrainiens étaient nos amis, et il n'y aurait eu aucun sens de ma part de dire qu'il fallait enflammer les villages;ensuite,ence qui concerne la question de tuer les juifs, je ne puis dire qu'une chose c'est que cela était tout à fait contraire à mes pensées,et que cette questionde tuer les juifs n'est jamais entré à ce moment dans au cuncerveau ni dans mes pensées. C'est absolument inexact.

Je n'ai pas davantage donner unordre ou pu donner un ordre ou même une directive de ce genre. J'ajoute encore que je me souviens que Lahousen n'était pas lui-même très convaincu de cette déclarationque j'aurais faite.

Q. - Comment vous placez-vous au point de vue de l'accusationqui était portée par le Ministère Public,disant que les j ifs avaient un rôle à jouer avec la politique extérieure en1943 ?

R. -Eneffet,j'ai entend parler de cela pour la première fois ici. Au Ministère des Affaires Etrangères ily avait

H0532 - 0038

unservice qui s'occupait dès questions du Parti et des questions d'idéologie. Ilest très possible que ce bureau qui a travaillé avec le Parti était compétent J'ai eneffet vu ce décret ici; il m'a paru tout à fait se diriger dans le sens de tous les décrets que l'on transmettait à l'époque aux fonctionnaires. On pourrait même penser que ce devret a pu passer par monbureau , mais je crois que le fait que je ne l'ai pas signé est pourtant la meilleure preuve que je n'avais pas été mis au courant de celui-ci. Il ne pouvait pas m'être reproché parce que si je l'avais su et s'il était passé dans mon bureau, je jne l'aurais certainement pas lu parce que je ne lisais jamais de documents aussi longs. Mais, ces pièces écrites, je les faisais lire par mes collaborateurs et je puis encore ajouter ici qu'au cours de mon travail il y avait des centaines de lettres que l'on me présentait ou biendes décrets que j'ai signés dont je n'avais pas pris tout à fait connaissance, mais je veux dire qu'il est biennaturel que si unde mes employés a signé ce décret, c'est lui qui en a l'entière responsabilité.

Q. - Le Ministère Public a répété à plusieurs reprises que la conventionde Genève aurait parlé de ce sujet, et à cette occasionon a cité à plusieurs reprises votre nom. Quelétait votre point de vue vis à vis de la Conventionde Genève ?

R. - Je crois que beaucoup de gens pourront dire que dès le début de la guerre, le Ministère des Affaires Etrangères et moi nous avons toujours tout

H0532 – 0039

fait pour faire appliquer la convention de Genève. Je voudrais ajouter encore ici que nous avons toujours prêté une oreille complaisante à toutes les questions qui se rapportaient à ce sujet. Plus tard, peut-être nous nous sommes écartés de ce point, mais cela ne peut être reproché qu'à la dureté des temps et de la guerre,et à la dureté du Fuhrer lui-même.

Ence qui concerne les bomb rdements des terroristes, il me faut direqueedans les années 1943 et 1944 les attaques anglo-américaines sont devenues une chose terrible pour l'Allemagne. Ma première impression fut à Hambourg.Je me rappelle que lorsque je suis revenu de laà-bas avec le Fuhrer,je lui ai décrit l'horreur que j'enressentais. Je crois que personne qui n'a vu une pareille attaque ne peut pas s'en faire une idée. Ilest évident que pour les Allemands Adolph Hitler cherchait comment éviter ces choses et s'en préserver. Il me faut ajouter encore ici ces attaques terribles sur Dresde et si la Cour le permet, appeler le témoignage du Ministre Danois qui était là pour faire la description des deux derniers jours;

Ilest clair que la question des bombardements devait être résolue par le Fuhrer d'une façon ou d'une autre. Notre point d vue était celui de savoir comment nous pourrions résoudre cela dans le cadre de la Conventionde Genève;ou bien,de toute façon il nous fallait trouver une solution qui serait notifiée officiellement à nos adversaires. Le point de vue que j'ai exprimé, bienqu'iln'étais de ma compétence de m'occuper de cette question, mais je pouvais le faire indirectement,(ilne s'agissait pas d'une question politique mais militaire) parce que nous nous intéressions à la Conventionde Genève, était celui-ci que si dans de

H0532 – 0040

pareilles circonstances on pouvait faire quelque chose il fallait le faire sous forme d'une déclarationofficielle dans laquelle nous définirions les bombardements terroristes les décrivant comme s'adressant à la population civile,et devant êtrejugés par un tribunal militaire . Ces mesures ou plutôt ces préparatifs devaient être notifiés officiellement à Genève,et également à notre adversaire. Si alors les aviateurs passaient devant un tribunal militaire ils ne devaient être considérés comme des combattants ordinaires. Ma proposition ne comportait pas avec ce qu'Hitler me dit dans un second entretien, à savoir que ceci n'était pas pratiquement applicable parce qu'onne pouvait définir exactement ces attaques aériennes. C'est alors je crois que nous avons parlé d'un entretien qui devait avoir lieu à Kressheim/ pour envisager d'autres solutions; mais autant que je puis m'en souvenir cet entretien n'a pas eu lieu. Je crois aussi, mais je ne me rappelle pas très bien qu'à cette époque du moins j'ai parlé de tout cela avec Himmler avec lequel je n'étais pas en bonnes relations ou avec Goering que je voyais rarement. J'ai revu avec eux ces questions. Je crois du reste qu'il est possible qu'au cours d'une visite officielle à Kresseheim, comme c'était souvent le cas, le Fuhrer a traité ce sujet dans une conversation, mais je ne le sais pas d'une façon sûre Si on parle d'une proposition que moi j'aurai faite ce ne peut être que d sur le sujet suivant : alors que nous étions en discussion illfallait une définition claire de ces attaques aériennes,et j'ai eu des propositions de différents côtés,d'après lesquelles des catégories définies d'attaques serainet désignées pour être recnnues comme étant des attaques terroristes, par exemple . Ona cherché une solutionqui pouvait tout à fait officiellement concorder avec la convention de Genève ou du poins être compris officiellement et acceptée par Genève.

H0532 - 0041

Ensuite on a lu ici une décisiondu Ministère des Affaires Etrangères sur cette question. Cette décision,je ne sais plus exactement comment elle a été sortie,si c'était sur ms ordres ou bien si c'était à la suite d'une conversation avec les formations intéressées Je sais que le Ministère des Affaires Etrangères a dit ; je sais simplement que la Wermatch a demandé notre point de vue. concernant la Convention de Genève. Je me souviens très bienqu'on a lu cette décision ici. On a dit ici que j'aurais approuvé, maix cce n'est pas exct. Je me souviens alors que cette décision a été considéré par moi comme une affaire importante que je n'ai pas pu décider moi-même et que j'en ai parlé au Fugrer. Je crois que le Fuhrer - je ne me rappelle plus très bien - m'a dit que c'était stupide et qu'il n'approuvait nullement.

Puis,j'ai entendu dire qu'il n'y avait pas eu d' ordre du Fuhrer ou bbien d'une formation de la Whermatch . Endétailje ne sais pas cela exactement.Je puis dire seulement que je n'ai jamais été mis au courant d'unseul point; j'ai seulement entendu dire ici que ce sujet avait été traité.

Q.- Il y apeu de temps le témoin Dahlerous a parlé . Depuis quand le connaissez-vous ?

R.- Autant que je sache je vis Dahler us ici pour la première fois; c'est evidemment bizarre..que jamais je ne l'aie vu par hasard ou à la Chancellerie ou h'importe où,parce qu'il prétent avo r fait beaucoup de visites au Fuhrer, mais je ne me rappelle pas de lui. Quand je l'ai vu ici j'ai eu l'impression de le voir pour la première fois.

Q. - Aviez-vous quelques possibilités d'action sur lez avions du Gouvernement allemand ?

R.- Non.

H0532 - 0042

L.C. 30 mars 1946
12 h.25 à 13 h.20
6

Q. - En votre qualité de ministre des Affaires Etrangères qu'aviez-vous à votre disposition en fait de ~~xxx~~ ~~xxxx~~ biens ?

R.- Monsieur le Représentant du Ministère Public a dit ici que j'aurais eu 6 maisons. Je dois déclarer ce qui suit au Tribunal : Par mon propre travail, après avoir perdu toute ma fortune, j'étais redevenu un homme aisé. En cette qualité j'ai eu la possibilité ainsi que ma femme de disposer d'une certaine somme d'argent.

En 1922 ou 1923 je me suis fait bâtir une maison à Berlin. J'ai acheté des biens autour de cette maison et j'ai habité là pendant plusieurs années. En outre, en 1934 je tiens à dire ici que cela n'a rien à voir avec mon activité politique (~~xxxx

H0532 – 0043

L.C. 30 mars 1946
12 h.25 à 13 h.20
7

Quaht aux propriétaires précédents de ce chateau, je ne sais pas qui ils étaient, je sais tout simplement leurs noms autrement je n'en puis rien dire. J'ai simplement entendu dire que dans le cadre des réquisitions qui ont eu lieu en Autriche contre des adversaires politiques ,cette tour avait été saisi par le Gouvernement du Reich.

Ens ite ona arplé d'une maison en Slovaquie. Il s'agit là encore d'une seconde et troisième maison dans le pays des Sudètes. Je crois ici pouvoir dire que le Fuhrer m'avait autorisé pour inviter des hommes politiques étrangers et pour pouvoir parler avec eux moins officiellement, à faire des chasses. J'étais chasseur, et le Ministère des Affaires Etrangères, le Gouvernement du Reich a donc pris la quelque chose ,une maison qui était représentative, et cela pour quelques années. Je ne crois pas qu'elle ait été achetée,je crois qu'elle était louée. Elle était envisagée pour une chasse en Slovaquie;elle ne nous appartenait pas, le gouvernement de Thécoslovaquie l'avait seulement mise à notre disposition pour pour pouvoir tuer un cerf. C'était un pavillon d chasse dans lequel j'ai passé quelques jours,une fois ou d ux, mais ceci n'a rien à voir avec mes biens personnels.

On a aussi mentionné une maison , Tanne . Cette maisonqui est enRhénanie je ne l'ai jamais vue. C'est une petite maison,d'après ce qu'on a décrit , qui était habitée par un éleveur qui avait là des chevaux de cavalerie. Ils venaient de l'écurie de l'Agha Khan en France C'étaient des chevaux qu'il avait amenés là pour ne pas qu'ilsse perdent; je dois dire que ces chevaux ont été pays suivant leur réelle valeur, je pense que l'Agha Ghan pourrait le dire également. Ces chevaux ont été amenés enAllemagne avec l' accord entier du Fuhrer qui ne

H0532 - 0044

s'intéressait pas à la chose, mais suivait mon pçint de vue que ces chevaux devaient plus tard croisés avec des chevaux allemands. du Gouvernement.

Je tiens à dire ici au Tribunal que pour ma défense je dois ajouter qu'à la finde mon ministère, il ne m'est pas resté un mark de plus qu'à mon début à part deux donations que le Fuhrer m'avait faites.

Q. - Encore une dernière question :

Avez-vous pendant votre activité politique extérieure vu des possibilités de révision du traité pour l'Allemagne ?

R. - C'était la grosse difficulté qui est sortie de la d rnière guerre. Adilph Hitler voulait, il me l'a dit fréquemment, après la solution des problèmes vitaux en Europe, construire un état social idéal. Il voulait faire des constructions, etc... Il rencontra de grosses difficultés du fait du système fortifié et politique de l'Europe et mêmedu le système mondial . Depuis longtemps le Fuhrer m'avait dit d'essayer de régler ces questions par des voies politiques. Je ne me suis pas beaucoup occupé de cela; je me suis soucié dd l'art. 19 des statuts de la S.D.N. , mais les difficultés étaient précisément dans le fait que le Fuhrer n'avait pas la conviction qu'il était possible par les voies de négociation d'arriver à cela, mais qu'il fallait au moins d'avoir une forte Whermacht afin d'rriver à obtenir des choses.

A mon avis, la difficulté provenait qu'à la S.D.N. il existait le paragraphe 19 qui était un très long paragraphe que tout le monde avait volontiers signé, et qu'oneut volontiers exécuté. Mais l'institution pratique pour donner à ce paragraphe une réalité vivante n'était pas possible. C'est pourquoi il y avait là une situation telle que les puissances qui étaient d'accord avec ces statuts voulaient les maintenir

H0532 - 0045

et chaque pas que faisait l'Allemagne amenait des réactions avec le du Fuhrer ~~xxxxxxxxxxxx~~. On arrivait à ce point que ce fut extrêmement tragique, sur une questioncomme Dantzig ou le Corridor -qui était relativement facile à conclure - ne l'était plus du tout. De là est sortie cette guerre.

Q.- Je n'ai plus d'autres questions.

LE PRESIDENT.- Je ne crois pas que ce sera possible de continuer à questionner le témoin aujourd'hui, mais la Cour sera heureuse d'avoir votre aide et l'aide du Ministère Publid concernant vos documents. Est-ce que vous pourriez nous dire quelle est la situation à propos de vos documents et jus'qu'à quel ~~xxMinistère Public pourrait xxxxxxxxx~~ point ils ont été traduits., jusqu'à quel point le Ministère Public a pu se rendre compte, et sur quels documents il pourrait faire des objections et quels documents au contraire il pourrait admettre. Pouvez-vous nous dire quelle est la situation. Combiende livres vous avez; combien de documents ont été traduits.

Dr HORN - Un représentant du Ministère Public britannique m'a dit aujourd'hui que le livre anglais du Document serait complètement terminé lundi. et que je pourrai travailler avec lui pour envisager la possibilité de la pertinence des documents. Il m' a fait entrevoir que du côté du Ministère Public britannique tout werait traité par eux-mêmes avec les autres délégations. Mradi donc, je serai en état de présenter les documents qui me reste à produire. Je crois qu'en deux ou trois heures ce travail pourra ^tre terminé. Je présenterai ces documents par groupe et endirai le moins possible. Je dirai simplement pour quel motif je demande que l'on prenne connaissance de ces documents.

LE PRESID NT. - Vous avez dit n'est-ce pas que vous n'auriez pas besoin de plus de deux ou trois heures pour

H0532 - 0046

expliquer les documents après que vous vous serez arrangé avec le Ministère public. Avez-vous d'autres témoins à faire venir à part l'accusé lui-même ?

Dr HORN. - Non.Je voudrais simmlement présente les témoins que l'on m'a autorisés, qui sont au courant de la situation économique de l'ancien ministère des Affaires Etrangères Je parle du témoin Gottfriedsen qui était l'homme le plus officiel du Ministère des Affaires Etrangères, qui a dirigé le ministère à l'extérieur,et qui est très orienté sur la situation particulière et privée, surtout sur les relations politiques et personnelles du Ministère lui-même. Ilest à même de donner des renseignements.

J'ai demandé ces renseignements seulement sous la forme d'un questionnaire, et le ministère public n'a élevé aucune objection. J'attache une grande valeur à l'audition du témoin,et si le Ministère Public le permet je donnerai quelques renseignements sur le contenu d l'affidavit. Cependant je continuerai à prés"nter mes documents.

LE PRESIDENT. - Le Ministère Public pourrait il nous dire s'ilest d'accord afec ce point de vue.

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - En ce qui concerne le Ministère Public britannique nous avons reçu 6 livres de documents. Ceci nous mène jusqu'au document 214,c'est-à-dire aux deux derniers documents que le Dr HORN désire déposer. Nousavons pu les parcourir jusqu'au numéro 191 et j'ai fait une liste de ces documents.Je pourrai vous en donner une,et une au Dr Horn;donnant la liste des doc ments sur lesquels nous formons des objections. Ceci est fait de façàn brève. Nous faisons des objections jusqu'ici pour environ 70 à 80 documents, des numéros 45 à 191,peut-être un peu pmus.

H0532 - 0047

La délégation soviétique, je crois est en situation de faire ses objections qui sont presque toujours d'accord avec ~~mes~~ notes bien ~~préparées~~ que préparées séparament. Et Monsieur ~~Champetier~~ Champetier de Ribbes a reçu au moins deux lots de documents ~~xxxxxxxxx~~ sur lesquels il a des objections à faire. Je crois que je puisdire que M.Dodd me laisse cette question à traiter et sera encore avec la délégation britannique sur ce point. Voilà la situation ~~t~~elle qu'elle est. Il serait peut-être préférable que je donne la liste que j'ai jusqu'ici.

LE PRESIDENT. - La Cour aimerait savoir quelle est la situation du Ministère Public concernant la traduction des documents; Vous vous souvenez que la Cour avait donné l'ordre au Ministère Public de poser ses objections pour les documents si possible avant leur traduction afin d'éviter des traductions qui ne sont pas nécessaire./S'Il y avait un desaccord entre le Ministère Public et les avocats, de la défense, il faudrait en référer à la Cour. Ily aurait beaucoup de documents qui auraient pu être vus de cette façon, cela éviterait de faire des traductions inutiles.

SIR DAVID MAXDXELLE FYFE.- Oui,/malgré les difficultés que nous avons eues pour ces documents nous avons essayé de faire voir notre pçint de vue sur un index de ces documents mais ceci est très difficile. mais c'est très difficile, car nous n'avons qu'une descrition d'une ligne ou d'une ligne et demie. Il est difficile de se faire une opinion. mais il se pourrait que ce soit la façon la plus pratique d'agir malgré les difficultés, si on donnait un index par répertoire, des documents au Ministère Public avec une descritpion .Le Ministère public pourrait se baser sur ce répertoire, et faire ~~xxxx~~ ses objections et le Tribunal entendrait les différences de

H0532-0048

point de vue avant la traduction dez documents. Je crois qu'on pourrait essayer de cette façon là.. Sans quoi les traducteurs auraient un travailterrible,etant donné le très grand nombre de documents. Et puis, il y d'autres documents pour lesquels nous ferons beaucoup d'objections. On préparerait nos objections pour une liste de documents,et nous pourrions peut-être arriver à unrésultat,ce qui éviterait ainsi de traduite tous les documents.

LE PRESIDENT. - Continuez si vous le désirez. Si les avocats de la défense avaient les documents enentier enallemand,avec un répertoire, peut-être enanglais, avec unindex complet le Ministère Public ou les membres du Ministere Public qui connaissent l'allemand pourraient parcourir ces documents enallemand, le Ministère public pourrait ensuite voir comment agir. Ceci aiderait le Ministère Public. Il y aurait non seulement l'index pour ~~xxxx~~documents~~xx~~ la nature des documents, mais pour les documents eux-mêmes. Avec la coopération de l'avocat on pourrait arriver à s'entendre pour les documents quiil serait nécessaire de présenter à la Cour. Je crois qu'on pourrait marcher comme cela.

SIR DAVID MAXXELL FYFE. - Je pense que ce serait une grande aide.

LE PRESIDENT. - Ence qui concerne le proche avenir,l'undi naturellement,d'autres avocats de la défense auront peut-être des questions à poser à l'accusé Ribbentrop et ensuite le Ministère Public pourrait décider contre interroger. Ceci prendrait donc toute la journée de lundi. Je crois que c'est possible. Dans ces conditions,si le plan du Dr Horn est poursuivi il n'y aura peutêtre aucundélai et ~~peutêtre~~ mardi matinces documents auront tous été examinés par le Ministère Public,ert les autres documents pourront être présentés. Ceci pourrait demander deux ou trois heures. Pour les documents qui resteraient à déposer à la Cour., la Cour aimerait savoir

H0532 - 0049

quelle est la situation concernant l'accusé suivant. Il se peut que mardi lorsque l'audience sera lefée à midi on présente la cas de l'accusé Keitel.Ses documents sont-ils en ordre ? Pour autant que je me souvienne la plupart des documents ont été déjà déposés.

LEXXXNXSTEKXXREXXGXANGLAXS. -

SIR DAVID MAXXELL FYFE.- Oui, peutêtre le Dr Nelte pourrait nous aider sur ce point.

DR. NELTE. - Je suis prêt n'importe quand à commencer . Déjà la semaine dernière,les affidavit ont été adressés au Ministère Public. J'attends seulement la décision du Ministère Public sur la question de la pertinence des documents, sur la questionde pertinence des ces documents que LE DEFENDEUR a présenté pour raccourcir l' interrogatoire.

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- Je n'ai pas pu parcourir ces documents moi-même, mais par questionde principe nous sommes toujours prêts à ce que les déclarations soient lues tant que le témoin est là pour être contre interrogé. Si la Cour ne fait aucune objectionil n'y en aura point du Ministère Public.

LE PRESIDENT. - La Cour ne fait aucune objectionK Cette façonde présenter les doeuments écrits .On pourra donc adopter ce mpyen.

Le Dr NELTE. pourrait-il nous citer les documents qu'il désire déposer et qu'ils n'lont pas été jusuqu'ici. Ont-ils été traduits.

Dr NELTE.- Je les ai donnés au bureau des traducteurs il,y a trois jours, je suppose donc que les différentes délégations zont reçu les traductions.

LE PRESIDENT.- Sir David les avez-vous reçus ?

Sir DAVID Maxwell Fyfe.- Non Monsieur le Président, nous ne les avons pas reçus;

H0532-0050

Dr NELTE.- Peut être n'onts-ils pas encore été encore-é donnés, quelques uns peut-être les 2/3 ont été donné il y a quinze jours environ; le travail était terminé en français et en anglais, j'ai alors remis ces documents à la délégation russe pour être traduits en russe.

Sir DAVID MAXWELL FYFE.- On me dit de la part du Général MITCHELL que les documents sont traduits mais n'ont pas encore été distribués.

LE PRESIDENT;- Très bien. Alors maintenant il ne devrait y avoir aucun retard pour présenter le cas de l'accusé KEITEL.

Sir DAVID MAXWELL FYFE.- Je ne pense pas. ~~ainsi~~

Dr NELTE. - Non.

LE PRESIDENT.- Le même cas s'applique à l'accusé KALTENBRUNNER qui est le suivant. Vos ducments sont-ils traduits

Dr KAUFMANN.- J'ai très peu d'affidavits ils ont été donnés en temps voulu au Ministère Public.

LE PRESIDENT- Un moment, vous serez tout prêt à continuer.

Dr KAUFMANN.- Après KEITEL ~~peut-être~~, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT.- Oui après KEITEL. Très bien vous présenterez les objections que vous avez à faire contre les documents du Dr HORN et le Procureur soviétique présentera ses objections.

Sir DAVID MAXWELL FYFE.- Je peux vous les faire parvenir.

(La séance est levée à I3 h.I5)